



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PRÉFET COORDONNATEUR
DU BASSIN ADOUR-GARONNE

PROJET

SDAGE
PDM

**2022
2027**

Envoyé en préfecture le 05/07/2021

Reçu en préfecture le 05/07/2021

Affiché le 05/07/2021

ID : 081-248100737-20210629-DEL2021_137-DE

GRAND SUD-OUEST
COMITÉ DE BASSIN ADOUR-GARONNE

SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SDAGE) et PROGRAMME DE MESURE (PDM)

PROJETS POUR 2022-2027

Forum Tarn-Aveyron
18 mai 2021

LE SDAGE C'EST QUOI ?

Le cadre de la politique de l'eau du bassin pour 6 ans

L'outil principal de mise en œuvre de la DCE :

- Élaboré en concertation
- Contribue à l'intégration des enjeux de préservation de gestion équilibrée et durable de la ressource en eau dans les politiques sectorielles
- Des objectifs pour le bassin
- Des orientations et dispositions pour les atteindre

Un document opposable aux programmes et décisions administratives dans le domaine de l'eau, qui doivent lui être compatibles

- Documents d'urbanisme
- SRADDET, schéma régional des carrières ...
- SAGE
- Autorisation loi sur l'eau pour les installations, ouvrages, travaux et activités et Installations Classées pour l'environnement, au titre de la police énergie, police pêche, etc.

LE PROGRAMME DE MESURES, C'EST QUOI ?

Un outil opérationnel pour atteindre les objectifs fixés dans le SDAGE, qui rassemble

- Des mesures organisationnelles et de gouvernance
- Des mesures techniques
- Des mesures d'ordre législatif, réglementaire
- Des mesures financières

Un outil de rapportage de la mise en œuvre des politiques françaises dans le domaine de l'eau

ABOUTISSEMENT DE PLUSIEURS ÉTAPES PRÉALABLES

Etat des lieux et enjeux



Mise à jour SDAGE



Préparation PDM

Projet SDAGE- PDM



PRESSIONS ANTHROPIQUES ET ETAT DES EAUX

Envoyé en préfecture le 05/07/2021

Reçu en préfecture le 05/07/2021

Affiché le 05/07/2021

ID : 081-248100737-20210629-DEL2021_137-DE

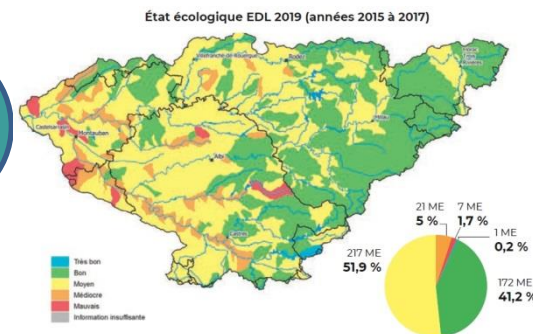
Où en est-on?

- **Des avancées importantes**

- **50% masses d'eau superficielles en bon état écologique**

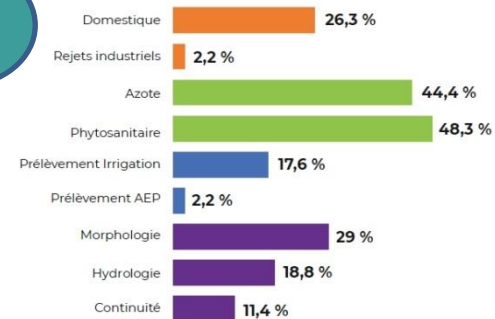
- **+7% de bon état en 6 ans**

Bassin Tarn-Aveyron
41,4% masses d'eau en bon état écologique



Bassin Tarn-Aveyron
Pressions

Pressions anthropiques du territoire



% de masses d'eau superficielles en pression significative

- **Des problématiques prégnantes :**

- Pollutions diffuses (pesticides et nitrates)
 - Altérations de l'hydromorphologie
 - Pollutions ponctuelles

Bassin Tarn-Aveyron
fortement impacté

- **Une vulnérabilité particulière face au changement climatique**

Les impacts du dérèglement climatique en 2050 sur le bassin Adour-Garonne

-20% à -40%
du débit des rivières

1,2 milliard
de m³ d'eau de déficit
entre besoins et
ressources en eau

+ 1,5 million
d'habitants
principalement
sur la façade littorale
et dans les grandes
agglomérations



Augmentation
de la température
moyenne de l'eau
des rivières



Augmentation
des phénomènes
extrêmes:
sécheresses et
inondations



Élévation
du niveau de
la mer : risque
de submersion
marine et
d'érosion côtière



Estuaire de la
Gironde envasé
de manière plus
durable

QUELQUES ÉLÉMENTS DE BILAN 2020

- **Site internet** <https://evolution-rivieres.eau-adour-garonne.fr/> sur la **surveillance des rivières** et la valorisation d'**exemples d'actions réussies**
- **27 SAGE couvrent 71% du bassin Adour Garonne**
- **61 sur les 93 captages stratégiques du SDAGE** couverts par une démarche de reconquête de la qualité de l'eau brute
- **Paielements pour services environnementaux**
30 démarches territoriales avec 856 PSE attribués
- **3 projets de territoire pour la gestion de l'eau** mis en œuvre et **6 projets en cours d'élaboration**
- **368 ouvrages en liste 2 rendus franchissables** avec l'aide de l'Agence pour restaurer la continuité entre 2016 et 2020

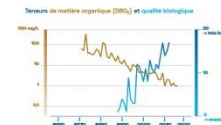
Envoyé en préfecture le 05/07/2021

Reçu en préfecture le 05/07/2021

Affiché le 05/07/2021

ID : 081-248100737-20210629-DEL2021_137-DE

Le Thoré à Hauterive
Bassin d'une pollution agricole et de chimie et amélioration de la qualité biologique
Avant les années 1990, l'agriculture du Tarn, se caractérisait par des tentures en maillages organiques et un chène arborescent densifié. Des pollutions avaient pour origine les insecticides réjets des industries du textile. L'impact était particulièrement dans les systèmes aquatiques ainsi qu'une mutation économique majeure du territoire ont contribué à une requalification importante du réseau à la fois physique, chimique et biologique.



Bassin Tarn-Aveyron
3 SAGE : Tarn amont, Viaur et Agout
4 contrats rivières

Bassin Tarn-Aveyron
270 dossiers et 2,2 M€ d'aide

LES PRINCIPES FONDAMENTAUX

Nouveau chapitre

- Rappel de l'article 211.1 du code de l'environnement : modalités réglementaires de la gestion équilibrée
- Intégration des mesures d'adaptation aux changements majeurs dont plan d'adaptation au changement climatique
 - renforcement de la sensibilisation et de la connaissance
 - nécessité d'élaborer des plans d'action aux mesures multiples et complémentaires
 - nécessaire flexibilité et réversibilité des mesures
- Principes de non détérioration
- Séquence « Eviter Réduire Compenser »
- Précisions sur la mise en œuvre des PAOT et des plans d'action locaux
- Mise en exergue des solutions fondées sur la nature (SFN)

Thématiques transversales renforcées dans le SDAGE :
SFN, gestion des eaux pluviales, SAGE, urbanisme, zones humides, etc.

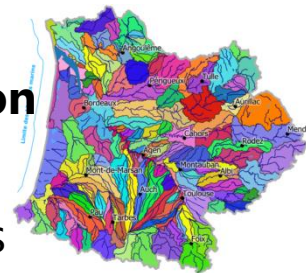
ORIENTATION A : CRÉER LES CONDITIONS D'UNE GOUVERNANCE FAVORABLES A L'ATTEINTE DES OBJECTIFS

Les grands principes

- Gouvernance **adaptée à la bonne échelle** : bassin versant
- Amélioration de la **connaissance**
- Renforcement de **l'information et de la formation** (public, élus)
- Suivi et **évaluation**
- Une **analyse économique** plus claire et plus efficace
- Intégration des politiques de l'eau dans l'aménagement du territoire, dont **l'urbanisme**

Les nouveautés du projet 2022-2027

- **Couverture intégrale du bassin en SAGE d'ici 2027** et renforcement de **l'opérationnalité** des SAGE
- Nouvelle échelle de travail : 143 **bassins versants de gestion**
- **Unicité** de la ressource en eau
- **Gestion intégrée des eaux pluviales** avec intégration dans les documents d'urbanisme
- **Limiter l'imperméabilisation** ... en lien avec le PGRI



ORIENTATION B : RÉDUIRE LES POLLUTIONS

Les grands principes

- Privilégier le **préventif** (réduction à la source, bonnes pratiques)
- **Synergie** de moyens techniques, réglementaires et financiers
- **Prioriser** sur les **usages sensibles** : **eau potable, loisirs liés à l'eau, baignade**
- Cas particulier du **littoral à protéger**



Les nouveautés du projet 2022-2027

- **Réduire toutes les pollutions domestiques d'ici 2027**
- **Gestion du temps de pluie** : **préventif** (infiltration - solutions fondées sur la nature) et adaptation du curatif
- **Protection de la ressource en eau potable** :
 - nouvelles **zones de sauvegarde**
 - **captages prioritaires** avec plan d'action opérationnel **d'ici fin 2024**,
 - initiation d'un **plan d'action sur tous les captages dégradés d'ici 2027**
- **Agriculture** : introduction de la valorisation des **filières à bas niveau d'intrants, nouveaux outils** dont paiements pour services environnementaux, promotion des **filières locales**



ORIENTATION C : AGIR POUR ASSURER L'ÉQUILIBRE QUANTITATIF

Les grands principes

- Améliorer prioritairement la situation des **bassins en déséquilibre**
- **Combinaison d'actions :**
 - **Gérer la ressource disponible**
 - Généraliser l'**utilisation rationnelle** et économe de l'eau
 - **Mobiliser de nouvelles ressources**



Les nouveautés du projet 2022-2027

- **Débits de référence** (DOE/DCR) : cadre de révision pour prendre en compte l'impact du changement climatique
- Renforcement des **modifications des pratiques :**
 - utilisation rationnelle et économie d'eau
 - pratiques agronomiques favorisant l'infiltration et la rétention d'eau dans les sols, etc.
- Renforcement de la **coordination du soutien d'étiage** et de la mobilisation des retenues existantes autres qu'hydroélectriques
- Mise en œuvre des **projets de territoire de gestion de l'eau**
- Réutilisation des **eaux non conventionnelles**, recharge des nappes

ORIENTATION D : PRÉSERVER ET RESTAURER LES FONCTIONNALITÉS DES MILIEUX AQUATIQUES

Les grands principes

- **Concilier** activités, aménagements et milieux aquatiques et réduire leur impact sur les **fonctionnalités** des milieux
- **Gérer, entretenir, restaurer** les cours d'eau et les zones littorales en agissant aussi sur les **bassins versants**
- Restaurer la **dynamique** des cours d'eau et la **continuité écologique**, notamment pour les migrateurs
- Préserver et restaurer les **têtes de bassin, les zones humides** et la **biodiversité** des milieux aquatiques
- Réduire la vulnérabilité face aux risques **inondation et submersion** (commun PGRI)

Les nouveautés du projet 2022-2027

- Approche **globale amont-aval** des milieux aquatiques consolidée
- **Synergie** renforcée avec les plans : PACC, reconquête de la biodiversité, lutte contre les inondations ou submersions en cohérence avec le PGRI
- Promotion du **ralentissement dynamique** sur les bassins versants : solutions fondées sur la nature, agro écologie, désimperméabilisation, etc.
- **Nouveaux leviers** pour agir : compétence GEMAPI, politique apaisée pour restaurer la continuité, plans d'actions nationaux pour préservation des espèces



LE PROGRAMME DE MESURES : DAVANTAGE CIBLÉ ET TERRITORIALISÉ

Les points clés

- Présentation à l'échelle des **143 bassins versants de gestion** et des **8 commissions territoriales**
- Démarche ascendante d'identification des mesures à partir :
 - de l'état et des pressions actualisées (état des lieux 2019)
 - des actions identifiées dans les PAOT pour réduire les pressions
- Renforcement du **lien actions / pressions** prépondérantes
- Déclinaison opérationnelle en PAOT et différentes échelles de suivi et de mise en œuvre
- Suivi de la mise en œuvre des mesures :
 - Indicateurs et objectifs chiffrés à l'échelle des commissions territoriales
 - Synergie / complémentarité avec les stratégies territoriales
 - Suivi partagé de l'avancement MISEN / SAGE / CT
- Coût global estimé à 3,1 milliards d'euros.

LE PROGRAMME DE MESURES : TERRITORIALE

COMMISSION TERRITORIALE

Présentation CT

- Descriptif et principaux enjeux sur l'eau de la CT
- Indicateurs et objectifs chiffrés de la CT en lien avec stratégie territoriale
- Principales mesures prévues sur les différents BV de gestion de la CT

4.7 Commission Territoriale Tarn-Aveyron



Le bassin du Tarn et de l'Aveyron s'intègre dans un territoire largement marqué par la présence d'activités agricoles : l'élevage pré-domine en zone d'altitude sur l'amont du bassin et les grandes cultures et arboricultures en plaine.

Le tourisme en partie lié aux milieux aquatiques tels que les gorges du Tarn et de l'Aveyron ainsi que de nombreux grands lacs créés pour la production hydroélectrique est un pôle économique important sur le bassin.

4.7.1 Principaux enjeux de la commission territoriale

Les principaux enjeux suivants ont été identifiés :

- Réduire le déficit en eau en période d'étiage, principalement sur les bassins versants de l'Aveyron et du Tarn aval ;
- Améliorer l'hydromorphologie dégradée sur un grand nombre de rivières et de petits chevelus ;
- Limiter les pollutions diffuses (nitrates, pesticides) sur les bassins de l'Aveyron, du Dadou, de l'Agout et du Tarn aval ;
- Protéger les ressources en eau pour la production d'eau potable et la baignade (gorges du Tarn, gorges de l'Aveyron) ;
- Limiter les perturbations des cours d'eau par des équipements hydroélectriques, notamment sur les bassins-versants du Viaur, de l'Agout et du Thoré ;
- Préserver le bon état (voire le très bon état) des milieux remarquables ;
- Conforter les gouvernances locales sur le petit cycle, le grand cycle et organiser une gouvernance globale interdépartementale (EPTB).

4.7.2 Quelques indicateurs de suivi du PDM

THÈME	INDICATEUR	0 %
ÉTAT DES MASSES D'EAU		
	Part des masses d'eau superficielle en bon état écologique (valeur EDL 2019, objectif de maintien du bon état)	41 %
	Part des masses d'eau superficielle avec un objectif d'atteinte du bon état en 2027	67 % (+108 MESUP)
	Nombre de masses d'eau souterraine en bon état quantitatif (valeur EDL 2019, objectif de maintien du bon état)	100 %
	Nombre de masses d'eau souterraine avec un objectif d'atteinte du bon état en 2027	100 % (+ 0 MESOUT)
RÉDUCTION DES POLLUTIONS PONCTUELLES		
	Nombre de masses d'eau en pression significative domestique où des travaux sont à engager d'ici 2027	110
	Nombre de masses d'eau en pression significative industrielle où des travaux sont à engager d'ici 2027	8
RÉDUCTION DES POLLUTIONS DIFFUSES		
	Nombre de captages prioritaires couverts par un PAT adapté (objectif 2027)	8
	Nombre de captages prioritaires avec une ZSCE (objectif 2027)	1
RETOUR À L'ÉQUILIBRE QUANTITATIF		
	Nombre de bassins en déséquilibre quantitatif couvert par un PTGE (objectif 2027)	1
	Nombre de conventions soutien d'étiage renouvelées (objectif 2027)	4
QUALITÉ DES MILIEUX AQUATIQUES		
	Nombre d'obstacles à l'écoulement à rendre franchissables d'ici 2027 (politique apaisée de continuité écologique, phases 1 et 2 – liste en annexe 4)	196
	Longueur de cours d'eau avec restauration des fonctionnalités hydromorphologiques (objectif 2027)	898 km
	Surface de zones humides gérées (objectif 2027)	2 000 ha (+ 600 ha)
GOVERNANCE		
	Nombre d'EPTB à faire émerger d'ici 2027	1
	Nombre de territoires à couvrir par un SAGE d'ici 2027	1

Envoyé en préfecture le 05/07/2021

Reçu en préfecture le 05/07/2021

Affiché le 05/07/2021

ID : 081-248100737-20210629-DEL2021_137-DE

SLO

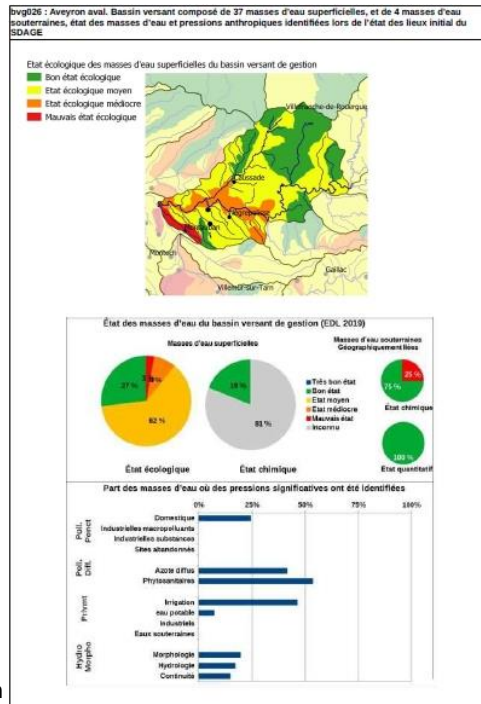
4.7.4 Tableau des principales mesures prévues pour réduire les impacts des pressions significatives identifiées dans l'état des lieux 2015:

	M1002 : Mesures de gestion des cours d'eau (entretien, restauration et renaturation)	M1003 : Mesures de revitalisation de la continuité écologique adriennaise	AG003 : Mesures d'amélioration des dispositifs d'assainissement (collectifs et individuels)	H1012-H1013 : Mesures d'amélioration des systèmes de traitement des rejets industriels	AG002 : Mesures de réduction des pollutions (zones, physico-chimiques, envasement de ponts, etc.)	AG001 : Programmes de restauration des milieux aquatiques	RES02 : Mesures d'économie d'eau	RES03 : Mesures pour garantir la disponibilité des ressources en eau (épuration, épandage, etc.)	CO001 : Mesures transfrontalières d'entretien et de restauration	CO002 : Mesures de gestion concertée (épuration, entretien, etc.)
Agout amont										
Agout aval	X	X	X		X			X		X
Agout										
Aveyron amont	X	X	X		X			X		X
Aveyron aval	X	X	X		X					X
Cérou		X	X		X			X		X
Dadou		X	X		X			X		X
Siou			X		X			X		X
Lezoudou	X							X		X
Ro			X		X			X		X
Tarn - Agout - Tescou		X	X		X		X	X		X
Tarn - Doussou - Rance	X	X	X		X		X			X
Tarn - Rance - Saliou			X		X		X			X
Tarn - Saliou - Agout	X	X	X		X		X			X
Tarn amont	X	X	X		X		X			X
Tarn du Tescou à la Garonne	X	X	X		X		X			X
Tescou		X	X		X			X		X
Thoré	X	X	X		X			X		X
Viaur	X	X	X		X				X	X
Vère	X	X	X		X		X		X	X

LE PROGRAMME DE MESURES : TERRITORIALE BASSIN VERSANT DE GESTION

Présentation BV de gestion

- Nombre de masses d'eau superficielles/souterraines du BV de gestion
- Rappel de l'état des lieux 2019 du BV de gestion :
 - Etat des masses d'eau superficielles et souterraines
 - Pressions significatives des masses d'eau
- Principales mesures par thématique à mettre en place sur le BV de gestion (catalogue national OSMOSE - rassemblement des actions PAOT)



Mesures répondant aux pollutions diffuses	
AGR01 : Etude globale et schéma directeur	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur portant sur la réduction des pollutions diffuses ou ponctuelles d'origine agricole
AGR02 : Limitation du transfert et de l'érosion	Limitier les transferts de fertilisants dans le cadre de la Directive nitrates
AGR03 : Limitation des apports diffus	Limitier les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire
AGR05 : Elaboration d'un programme d'action AAC	Elaborer un plan d'action sur une seule AAC
Mesures répondant aux pollutions ponctuelles	
ASS01 : Etude globale et schéma directeur	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur portant sur la réduction des pollutions associées à l'assainissement
ASS13 : Nouveau système d'assainissement ou amélioration du système d'assainissement	Assainissement - Autres Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles) Reconstruire ou créer une nouvelle STEP dans le cadre de la Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)
Mesures répondant aux pollutions diffuses	
COL02 : Limitation des apports de pesticides	Limitier les apports diffus ou ponctuels en pesticides non agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives
Mesures améliorant la gouvernance liée à l'eau	
GOU02 : Gestion concertée	Mettre en place ou renforcer un outil de gestion concertée (hors SAGE)
GOU03 : Formation, conseil, sensibilisation ou animation	Mettre en place une opération de formation, conseil, sensibilisation ou animation
Mesures répondant aux altérations hydromorphologiques	
MIA01 : Etude globale et schéma directeur	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques
MIA02 : Gestion des cours d'eau - hors continuité ouvrages	Mettre en place un aménagement de talentissement dynamique des crues Réaliser une opération d'entretien d'un cours d'eau Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau Restaurer l'équilibre sédimentaire et le profil en long d'un cours d'eau
MIA03 : Gestion des cours d'eau - continuité	Aménager, supprimer ou gérer un ouvrage qui contraind la continuité (à définir)
MIA14 : Gestion des zones humides, protection réglementaire et zonage	Réaliser une opération d'entretien ou de gestion régulière d'une zone humide
Mesures répondant aux prélèvements	
RES01 : Etude globale et schéma directeur	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver la ressource en eau
RES03 : Règles de partage de la ressource	Mettre en place un Organisme Unique de Gestion Collective en ZRE Mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau
RES04 : Gestion de crise sécheresse	Etablir et mettre en place des modalités de gestion en situation de crise liée à la sécheresse
RES06 : Soutien d'étiage	Réviser les débits réservés d'un cours d'eau dans le cadre strict de la réglementation Mettre en place un dispositif de soutien d'étiage ou d'augmentation du débit réservé allant au-delà de la réglementation

LES PROCHAINES ÉTAPES

Envoyé en préfecture le 05/07/2021

Reçu en préfecture le 05/07/2021

Affiché le 05/07/2021

ID : 081-248100737-20210629-DEL2021_137-DE



Phase de consultation depuis le 1^{er} mars 2021

- Recueil de l'avis des assemblées et des organismes (4 mois – jusqu'au 1^{er} juillet),
- Mise à disposition du public pour recueillir ses observations (6 mois – jusqu'au 1^{er} septembre)
- Le dossier soumis à la consultation est constitué de :
 - Projet de SDAGE et de PDM + annexes + documents d'accompagnement
 - Rapport de l'évaluation stratégique environnementale
 - Avis de l'autorité environnementale (CGEDD) + mémoire en réponse du bassin
- Le dispositif de consultation
 - Axé sur le recueil d'avis de 950 partenaires /acteurs du bassin,
 - 8 forums locaux au printemps 2021,
 - Outils pédagogiques de vulgarisation du projet de SDAGE,
 - Médias et supports numériques (dont réseaux sociaux).



Site internet Agence de l'eau Adour-Garonne
www.eau-grandsudouest.fr/politique-eau/bassin/consultation-projet-sdage-pdm-2022-2027

Phase d'analyse des avis et élaboration du document définitif
SDAGE – PDM 2022-2027 (1^{er} septembre 2021 – 22 mars 2022)

PROJET

SDAGE
PDM

2022
2027

Envoyé en préfecture le 05/07/2021

Reçu en préfecture le 05/07/2021

Affiché le 05/07/2021

SLO

ID : 081-248100737-20210629-DEL2021_137-DE

MERCI DE VOTRE ATTENTION